M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre devrait être juste. Je crois pouvoir poser la question de privilège. Je lui ai écrit le 10 juillet, en ces termes:

Monsieur,

Les renseignements suivants m'ont été communiqués par téléphone de Toronto.

Puis je lui ai parlé de l'affaire Vincent Lapetina, plaignant, contre Allprovince Contractors Limited, défendeur, portée devant la Cour suprême de l'Ontario. La lettre se poursuit ainsi:

Déposition faite sous serment et déposée le 19 octobre 1971. Vérification de la déposition effectuée le 3 novembre 1971 par l'avocat conseil du défendeur, M. B. Chernos.

J'ai donné ce renseignement au ministre. A ce moment-là, il a dit qu'il en saisirait la police.

• (1450)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA RÉVÉLATION DE CERTAINES MALVERSATIONS PAR UN ENTREPRENEUR IMPLIQUÉ DANS L'AFFAIRE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES ESTUDIANTINS—LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'ai une question supplémentaire pour le ministre du Revenu national. Étant donné qu'en ce qui concerne un entrepreneur du nom de Murphy, des documents sont censés avoir été envoyés à son domicile et à sa ferme et il aurait fait des révélations au ministère du Revenu national, y a-t-il eu enquête policière, étant donné qu'une telle conduite va à l'encontre de la loi de l'impôt sur le revenu? A-t-on également envisagé d'inculper l'entrepreneur à cet égard?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, lorsque le député a parlé d'implications, je crois que c'est hier, j'ai demandé un rapport aux fonctionnaires de l'Impôt. Je serai heureux de le renseigner le mieux possible lorsque j'aurai ce rapport.

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, J'acresse ma question au très honorable premier ministre qui, sans le savoir j'en suis certain, a omis de répondre à la question posée il y a quelques instants au sujet de conflits d'intérêts. Je lui ai moi-même demandé un certain nombre de fois quand il allait faire une déclaration à la Chambre au sujet de la position du gouvernement en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui quand cette déclaration sera faite?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis le dire mais je ne vois pas bien ce que, de l'avis du chef de l'opposition, j'ai omis dans ma réponse. Pourrait-il me donner des explications?

Questions orales

M. Stanfield: Je ne voudrais pas retenir indûment la Chambre, mais on a demandé au premier ministre tout à l'heure quand il ferait sa déclaration sur les conflits d'intérêt. S'il n'a pas saisi la question, je le prierais maintenant de faire une déclaration à ce sujet.

M. Hees: Debout, jeune homme.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Vous n'avez sans doute jamais été aussi près de répondre à cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prierais le représentant de Prince-Edward-Hastings de montrer de la bonne volonté. Il ne facilite sûrement pas la marche des travaux de la Chambre par ces interpellations.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quinze à zéro pour M. l'Orateur.

M. Stanfield: J'aimerais que le très honorable premier ministre nous dise ce que le gouvernement pense des conflits d'intérêt et, ayant posé cette question à plusieurs reprises au premier ministre, je lui demande encore une fois, et plus instamment encore, quand il nous dira ce que son gouvernement pense des conflits d'intérêt dans le cas des représentants à la Chambre, des membres de son gouvernement ainsi que des hauts fonctionnaires.

M. Trudeau: J'ai répondu bien des fois à cette question. J'ai dit que je ferais cette déclaration à la Chambre avant l'ajournement pour le congé d'été. Je pense que ce moment se rapproche tous les jours.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: La présidence va accorder la parole au député de Peace River. J'espère que les députés vont montrer de la bonne volonté afin que, durant les huit ou dix dernières minutes de la période des questions, nous puissions donner la parole à plusieurs distingués représentants qui attendent depuis quelques jours pour poser des questions.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je ne demanderai pas au premier ministre s'il a reçu une lettre du président Amin lui transmettant ses souhaits de prompt rétablissement; je lui demanderai plutôt s'il va présenter à la Chambre avant l'ajournement pour l'été une mesure législative portant sur les conflits d'intérêt?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai aussi répondu à cette question la derniere fois. J'ai dit que je ferais une déclaration à l'appel des motions, que nous présenterions soit l'ébauche d'un bill, soit les principes de base d'un bill sur les conflits d'intérêts qui s'appliquent aux députés et que nous nous attendrions alors à ce que la Chambre étudie ce premier jet ou ces principes; techniquement parlant, il ne s'agirait donc pas d'une mesure législative, mais d'un avant-projet de loi. Nous rédigerons le bill après avoir entendu les interventions très utiles des députés de tous les partis à la Chambre.